

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



VALRÉAS
ENCLAVE DES PAPES

COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Denis DUCIEL
☎ 04.90.28.17.27 - Fax : 04.90.28.17.59
Courriel : dst@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST

DÉCISION N° 2023-12/158

MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE : CONTRÔLE TECHNIQUE POUR UNE MISSION D'AVIS SUR AUDIT DU SITE DU CHÂTEAU DE SIMIANE - SOLIDITÉ, SÉCURITÉ INCENDIE ET ACCESSIBILITÉ POUR PERSONNES EN MOBILITÉ RÉDUITE

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché de prestation de Contrôle technique pour une mission d'avis sur un audit réalisé sur le site du Château de Simiane, dans le cadre de la restauration, sous l'angle de la solidité, sécurité incendie et accessibilité pour les personnes en mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT que le marché a été passé sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le BUREAU ALPES CONTRÔLES sis Hôtel d'entreprise Croix Rouge, 10 avenue de la Croix Rouge à AVIGNON (84000) pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT que le BUREAU ALPES CONTRÔLES sis Hôtel d'entreprise Croix Rouge, 10 avenue de la Croix Rouge à AVIGNON (84000) a fait une proposition intéressante et que l'offre de l'entreprise répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

.../...

REÇU EN PREFECTURE

le 06/12/2023

Application agréée E-legalite.com

DÉCIDE

Article 1^{er} : de confier le marché de prestation de Contrôle technique pour une mission d'avis sur un audit réalisé sur le site du Château de Simiane, dans le cadre de la restauration, sous l'angle de la solidité, sécurité incendie et accessibilité pour les personnes en mobilité réduite au BUREAU ALPES CONTRÔLES sis Hôtel d'entreprise Croix Rouge, 10 avenue de la Croix Rouge à AVIGNON (84000) ;

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 2031 du budget communal, pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC.

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 6 décembre 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 6 décembre 2023
de la publication sur le site internet de la ville, le 6 décembre 2023

